

Sarrebruck, le 20 août 2019

EVS BioMasseZentrum [Centre de biomasse] :

Le conseil d'administration donne son feu vert à la planification d'un nouveau site

Le terrain EVS à Velsen fournit les conditions idéales

Le 20 août, le conseil d'administration a donné à l'Entsorgungsverband Saar [Association d'élimination de la Sarre] son feu vert pour la planification d'un EVS BioMasseZentrum (BMZ) sur le site de l'usine de retraitement des déchets (AVA) de Velsen (Communauté urbaine de Sarrebruck). Le comité voit ici l'opportunité d'installer un centre de retraitement ultra moderne et écophile dans lequel les deux installations peuvent tirer profit l'une de l'autre.

Le terrain disponible à Velsen, qui se trouve en possession de l'EVS ou de l'EVS GAV GmbH, est à maints égards le site idéal pour l'usine prévue. Comme il a été possible de parvenir entretemps à un concept beaucoup plus compact pour l'EVS BioMasseZentrum, l'espace fourni par le site de Velsen suffit à la construction d'une usine correspondante.

En dehors de la faisabilité fondamentale, l'exploitation voisine du BMZ et de l'AVA impliquent en particulier des synergies au niveau de la technique, de la gestion des déchets et de l'exploitation, comme par ex.

- ✓ l'utilisation commune de l'infrastructure,
- ✓ l'alimentation du BMZ en électricité et en eau à partir de l'AVA, avec l'effet positif que le BMZ – tout à fait dans le sens de la protection du climat – peut se concentrer sur le traitement et la commercialisation du gaz
- ✓ la combustion de gaz importants pour le climat à partir du BMZ dans l'AVA
- ✓ la suppression d'une centrale thermique (pour la chaleur requise dans le BMZ)
- ✓ la suppression de transports transversaux et d'entrepôts, étant donné que par ex. des impuretés échues dans le BMZ peuvent être traitées directement à Velsen
- ✓ un service commun de surveillance et d'astreinte

Un plan d'occupation des sols existe pour le terrain de Velsen. Par le passé, le site a déjà été autorisé concernant la compatibilité environnementale et les questions juridiques de protection contre les immissions pour la construction d'une usine de compostage, si bien que les responsables espèrent qu'aucune réserve importante ne va être émise lors d'un nouvel examen. La procédure de travaux devrait commencer sous peu.

Comme déjà pour le site d'Ensdorf qui avait d'abord été envisagé, des réunions d'information vont avoir lieu au cours des prochains mois concernant le site désormais favorisé à l'attention des habitants des deux côtés de la frontière. Les associations environnementales vont être conviées sous peu à un échange.

Arrière-plan :

À l'origine, l'EVS BioMasseZentrum devait être construit sur le terrain de l'ancienne centrale électrique d'Ensdorf. Mais il a fallu trouver un autre site après que la VSE n'a pas pu mettre le terrain prévu à la disposition de l'EVS dans les délais requis par le projet et de plus, à un coût qui n'était pas envisageable à l'égard des contribuables.

En quête d'un autre site, Velsen a semblé toujours plus approprié au vu du concept beaucoup plus compact entretemps et des effets de synergie dont il a été question plus haut.